

# AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

## Gestion déléguée de la fourrière automobile

**Collectivité délégante :** Commune de BLAYE-LES-MINES

Représentée par son maire, Monsieur André FABRE

145bis, avenue d'Albi - 81400 Blaye-Les-Mines

Tél. 05.63.80.25.10 / Fax 05.63.76.51.77

courriel : contact@mairie-blaye.fr

### Procédure de passation :

Contrat de concession (Délégation de Service Public) – Procédure simplifiée conformément aux articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

### Caractéristiques principales de la convention envisagée :

Sous le contrôle d'un officier de police judiciaire, le délégataire devra assurer la mise en fourrière des véhicules conformément au Code de la Route.

### Durée de la délégation de service public :

Le contrat sera conclu pour une durée de cinq ans.

### Actes de candidature :

Les candidats peuvent télécharger le cahier des charges de délégation de service public sur le site de la mairie de Blaye-Les-Mines : [www.mairie-blaye.fr](http://www.mairie-blaye.fr), rubrique *Annonces légales - Délégation de service public*, ou le demander par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Blaye-Les-Mines, 145bis avenue d'Albi, 81400 Blaye-Les-Mines.

### Présentation des offres de candidatures :

Les candidats devront produire tous les documents permettant d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières et leur aptitude à assurer la qualité, la continuité du service public délégué, et l'égalité des usagers devant le service public, soit notamment :

- une lettre de candidature motivée exposant les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'ensemble de l'activité déléguée ;
- la note de présentation de l'entreprise (statut juridique, moyens humains, techniques et financiers) ;
- le justificatif des agréments préfectoraux en tant que gardien de fourrière et au titre des installations.

Les candidats pourront en outre envoyer toutes les pièces qu'ils estimeront de nature à appuyer leur candidature.

### Réception des demandes :

Les dossiers devront parvenir soit par pli recommandé avec accusé de réception, soit par porteur contre récépissé sous enveloppe cachetée, à l'adresse suivante :

Mairie de BLAYE-LES-MINES, 145 bis avenue d'Albi, 81400 BLAYE-LES-MINES.

L'enveloppe comportera les mentions suivantes :

« Candidature en vue de la gestion déléguée de la fourrière automobile ».

**Critères de choix du délégataire :**

- justificatif des agréments préfectoraux en tant que gardien de fourrière et au titre des installations : 50 %
- moyens humains, techniques et financiers de l'entreprise : 30 %
- motivation du candidat : 20 %

**Date limite de réception des candidatures :** 13 février 2017 à 17 h00.

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 26 janvier 2017.